



**Stadt Biel
Ville de Bienne**

Votation communale
du 9 juin 2024

Message

du Conseil de ville
aux ayants droit au vote
biennois

concernant

**Crédit d'engagement pour
le réaménagement du quai du Bas**

**Crédit d'engagement pour la réalisation
d'une nouvelle école à la Champagne**

Sommaire

Crédit d'engagement pour le réaménagement du quai du Bas

1. En bref	3
2. Sur quoi vote-t-on ?	4
3. En détail	5
4. Coûts	21
5. Répercussions sur le climat	23
6. Arguments	25
7. Projet d'arrêté	27

Crédit d'engagement pour la réalisation d'une nouvelle école à la Champagne

1. En bref	29
2. Sur quoi vote-t-on ?	30
3. En détail	31
4. Coûts	35
5. Répercussions sur le climat	36
6. Arguments	37
7. Projet d'arrêté	39
Annexes : Visualisation et plans	41

Crédit d'engagement pour le réaménagement du quai du Bas

1. En bref

La Suze est un emblème de Bienne. La rivière forme une artère vitale; point de repère incontournable, elle participe à la qualité de vie des habitantes et des habitants ainsi que des personnes en visite. La Ville de Bienne s'est engagée depuis des années à revaloriser la Suze. Elle a commencé par renaturer le tronçon entre les gorges du Taubenloch et les écluses Hauser, créant un espace de détente très populaire avec l'Île-de-la-Suze. Aujourd'hui, elle projette de mettre en valeur le secteur au cœur de la ville, le quai du Bas, entre la place Centrale et la future place Félicienne-Villoz-Muamba à la rue de l'Hôpital, où la nécessité d'intervenir saute aux yeux.

Ce tronçon urbain très caractéristique a perdu de son éclat au fil des ans; les trottoirs et la chaussée nécessitent un assainissement important. La population a participé au réaménagement du quai du Bas dès le lancement de la planification en 2019. Ses idées et les besoins exprimés ont été pris en compte (www.biel-bienne.ch/quai-du-bas).

Le réaménagement offrira à toutes et tous des voies de déplacement adaptées et des espaces de délasserment agréables à l'ombre des arbres. Le quai du Bas retrouvera son caractère de promenade généreuse tout en s'adaptant aux défis et besoins du 21^e siècle.

Le projet fait la part belle à la mobilité douce, tout en garantissant l'accès en voiture à celles et ceux qui doivent se rendre le long du quai. Les arbres existants seront maintenus et la végétation des allées sera diversifiée et étoffée. Le sol sera perméabilisé pour permettre l'infiltration et le stockage de l'eau de pluie au profit de la végétation.

En été, la Suze diffusera ainsi sa fraîcheur dans la ville et les quais offriront aux Biennoises et Biennois des espaces agréables en toute saison.

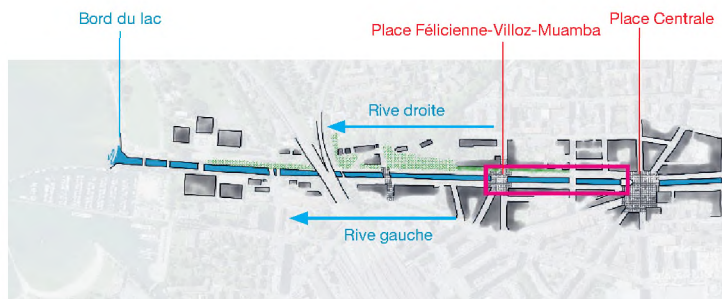
L'aménagement coûtera au total 7 millions de francs. Mais la Ville de Bienne ne devrait déboursier qu'environ 2,3 millions de francs. En effet, environ 60 % des coûts devraient être subventionnés et 500 000 francs seront couverts par un financement spécial. Un montant de 1,22 million de francs a déjà été libéré pour la planification par le Conseil de ville. Un investissement supplémentaire net d'environ 1,1 million de francs est ainsi nécessaire pour réaliser le projet entier. En cas de refus du présent projet, les investissements consentis pour la planification seront perdus.

2. Sur quoi vote-t-on ?

Le corps électoral s'exprime sur un crédit pour le réaménagement du quai du Bas entre la place Centrale et la place Félicienne-Villoz-Muamba. Le projet englobe l'assainissement et la valorisation des deux rues situées de part et d'autre du canal de la Suze ainsi que des deux ponts de la rue Karl-Neuhaus et de la rue de l'Hôpital (place Félicienne-Villoz-Muamba).

Le projet vise à valoriser les quais en créant des espaces publics agréables à l'ombre des arbres pour flâner ou se déplacer, en particulier à pied et à vélo. Les accès nécessaires en voiture resteront garantis. La population a pu participer au réaménagement du quai du Bas dès le lancement de la planification en 2019.

L'aménagement coûtera au total 7 millions de francs. Mais l'investissement net concret à charge des comptes ordinaires de la Ville de Bienne se montera à environ 2,3 millions de francs. En effet, environ 60 % des coûts devraient être subventionnés par le Canton et la Confédération et 500 000 francs sont couverts par un financement spécial. Vu qu'un montant de 1,22 million de francs a déjà été investi dans la planification, le montant net qu'il reste à investir est d'environ 1,1 million de francs.



Périmètre du projet (en rose)

3. En détail

1. Contexte

La Suze est un emblème de Bienne. Il est pratiquement impossible de traverser la ville sans enjamber au moins une fois ce cours d'eau. La rivière a marqué le développement économique de toute la région, comme en témoignent les grandes entreprises installées le long de ses rives. Débouchant des gorges du Taubenloch, la Suze relie le quartier de Boujean au bord du lac, en passant par le nord du quartier de Mâche, la Champagne et le centre-ville. Tout au long de son cours s'égrènent des espaces publics très appréciés tels que l'Île-de-la-Suze, le Parc municipal, la place Centrale et le parc Elfenau.

La Suze, artère
vitale traversant
la ville
et ses quartiers

Plusieurs générations ont œuvré à l'aménagement de ses berges et à la création d'une voie essentiellement destinée aux piétonnes, piétons et cyclistes sur sa rive droite au nord. À l'heure actuelle, ce chemin de rive existe sur toute la longueur de la Suze, avec des qualités variables selon les tronçons.

Colonne
vertébrale de la
mobilité douce



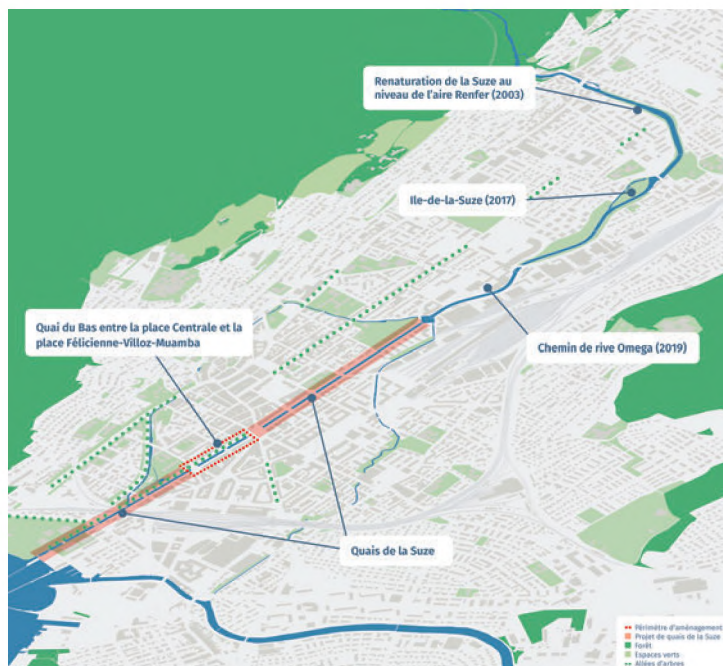
Chemin de rive de la Suze : tronçons aménagés en vert, tronçons à valoriser et à sécuriser en orange

Entre les écluses Hauser et le bord du lac, le canal de la Suze a été construit au 19^e siècle. Il constitue un élément majeur du patrimoine urbain. Avec ses quais, ses rambardes et ses allées d'arbres, il forme une belle promenade, ponctuée de ponts qui permettent de rejoindre l'autre rive. Avec la croissance du nombre de voitures dès le milieu du 20^e siècle, les quais de la Suze ont perdu leur caractère de promenade. Leur potentiel est aujourd'hui sous-exploité et mérite d'être valorisé.

Le canal
de la Suze,
un patrimoine
à valoriser

Un réaménagement par étapes successives est envisagé. Le premier tronçon concerné se situe entre la place Centrale et la future place Félicienne-Villoz-Muamba (pont de la rue de l'Hôpital), où le besoin d'assainissement est urgent. Son aménagement définira l'idée générale qui sera suivie pour valoriser l'ensemble des quais de la Suze. Il sera tenu compte des particularités de chaque tronçon, comme les lignes de bus ou la proximité des parcs publics.

Aménagement
exemplaire
par étapes



Après les aménagements réalisés entre les gorges du Taubenloch et les écluses Hauser, la Ville de Bienne s'engage pour assainir la partie des quais, afin de valoriser la promenade le long de la Suze jusqu'au lac

2. Besoin d'agir

Le quai du Bas entre la place Centrale et la place Félicienne-Villoz-Muamba a aujourd'hui besoin d'être assaini rapidement. L'aménagement vétuste ne répond plus aux besoins des usagers et usagers. Le revêtement est en très mauvais état et les trottoirs penchent fortement en raison de tassements. Les limites de l'acceptable ont été atteintes pour un espace public de cette importance, au cœur de la ville.

Une route vétuste
à assainir

Se déplacer à pied le long du quai du Bas est devenu compliqué, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. La circulation à vélo est loin d'être idéale aussi. Les problèmes sont multiples : la répartition de l'espace public (principalement dédié à la circulation des véhicules et aux places de stationnement), le mauvais état des sols, l'étroitesse des trottoirs et leur forte fréquentation, ainsi que des bancs inconfortables et en nombre souvent insuffisant.

Un espace défavorable aux déplacements à pied ou à vélo

La Ville de Bienne veut profiter de l'assainissement nécessaire du quai du Bas entre la place Centrale et la place Félicienne-Villoz-Muamba pour revaloriser cet espace urbain majeur. Le but est de restaurer l'espace de la Suze, élément essentiel du patrimoine biennois, et d'accroître la convivialité. Il s'agit de passer de quais servant de voies de circulation à un véritable espace public en faveur des habitantes et des habitants, mais aussi des visiteuses et des visiteurs de la ville. Il s'agit aussi de réagir aux défis du changement climatique.

Une opportunité d'insuffler de nouvelles qualités

Un projet présentant de telles qualités a l'avantage d'être largement subventionné par la Confédération et le Canton. Ainsi, l'investissement net de la Ville de Bienne sera a priori bien moins élevé que ce que coûterait un simple assainissement de la chaussée sans révision du régime de circulation et sans valorisation.

Obtenir plus à moindre coût

Le réaménagement du quai du Bas est un projet exemplaire : il a fait l'objet d'un processus de planification soigné. Il y a eu notamment un concours d'architecture paysagère, l'implication d'expertes et experts de très nombreux domaines (paysage, mobilité, urbanisme, patrimoine, génie civil, environnement, eau, entre autres) et un vaste accompagnement participatif du public.

Un processus à la hauteur des enjeux

3. Objectifs

Le réaménagement du quai du Bas répond aux objectifs que s'est fixés la Ville de Bienne dans sa Stratégie 2030 en vue de promouvoir un développement urbain durable, soit une qualité de vie élevée pour les générations actuelles et futures.

Parmi ces objectifs : créer des espaces variés et attractifs et se montrer exemplaire en matière de climat.

Des espaces
publics de qualité
pour une ville
où il fait bon vivre

L'idée est de créer des lieux attrayants qui puissent avoir des affectations multiples, des lieux accessibles et rassembleurs pour toutes et tous, de mettre en valeur la Suze et de renforcer l'infrastructure destinée à la mobilité douce. Il s'agit également de prendre des mesures pour faire face aux conséquences du changement climatique, en particulier les épisodes de chaleur et de pluie toujours plus intenses, et d'encourager la biodiversité.

Un projet pour
les générations
actuelles et futures



Promenade agréable à l'ombre des arbres pour flâner ou se déplacer en rive droite au nord du quai du Bas (visualisation, décembre 2023)

Le projet de réaménagement du quai du Bas, entre la place Centrale et la place Félicienne-Villoz-Muamba, répond aux aspirations et aux défis d'aujourd'hui. Il offre à la population des espaces de déplacement et de détente agréables à l'ombre des arbres, invite à la rencontre et au délasserment, fait la part belle à la mobilité douce et améliore la situation des commerces, restaurants et des prestataires de services installés dans les bâtiments alentour. Il tient compte :

- de la qualité du site et de son importance historique,
- des attentes des usagères et usagers qui se sont exprimés lors de divers événements participatifs; ils ont fait valoir en particulier la nécessité d'améliorer les conditions de déplacement à vélo et à pied et le désir d'avoir davantage de végétation et d'espaces de détente,
- des évolutions de la société comme les nouveaux comportements de mobilité, la transformation des centres-villes et l'envie de la population de s'approprier l'espace public,
- des conséquences du changement climatique, avec des épisodes de chaleur et de pluie toujours plus intenses ou des effets sur les arbres plantés autrefois,
- des contraintes économiques, qui imposent de cibler les investissements en raison de ressources limitées.

Des espaces
répondant
aux attentes
des Biennoises
et Biennois

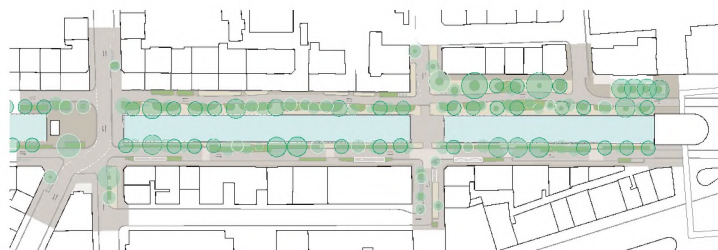


Un trottoir et une rue cyclable pour favoriser la mobilité douce, un accès garanti aux commerces, services et autres activités ; la rive gauche au sud gagne en qualité (visualisation, décembre 2023)

4. Le projet en détail

Le projet de réaménagement du quai du Bas s'appuie sur les qualités du site, qui fait partie du patrimoine biennois, ainsi que sur les expériences et les besoins de ses usagers. Il parvient à conjuguer préservation du bâti, identité urbaine, mobilité

Un projet basé
sur les qualités
du site



Plaçant l'humain au centre, le réaménagement du quai du Bas concilie les enjeux sociétaux, économiques et écologiques d'aujourd'hui

douce, usages multiples, attentes sociales, adaptation aux changements climatiques, diversité environnementale, contraintes techniques et économicité.

4.1. Utilisations variées

Avec le réaménagement prévu, le quai du Bas deviendra un lieu de détente plus agréable et convivial. Des petites zones de séjour calmes verront le jour le long du quai. Les ponts se feront espaces de rencontre ; libéré de toute circulation motorisée, le pont Karl-Neuhaus sera aménagé en une place publique de quartier. Sur la place Félicienne-Villoz-Muamba, il y aura davantage d'espace devant le petit bâtiment pour réaliser, là aussi, une véritable place publique. La population bénéficiera d'espaces de détente sans obligation de consommer et les enfants pourront jouer tranquillement. Des fontaines d'eau potable seront installées en bordure des places.

Rendre le quai
à la population

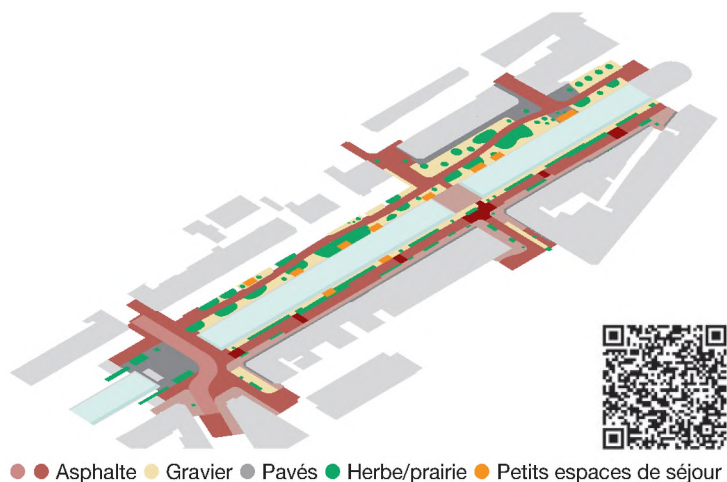
Les éléments marquants du quai du Bas comme le canal, les rambardes, le rapport aux bâtiments historiques et à leurs jardinets sur la rue ainsi que l'allée d'arbres seront conservés. L'ensemble du site sera mis en valeur. Les places publiques sur les ponts offriront des points de vue remarquables qui donneront envie de s'y attarder. Le quai du Bas retrouvera son caractère de promenade généreuse et emblématique tout en s'adaptant aux défis et besoins du 21^e siècle.

Identité

La qualité des sols sera différenciée pour répondre aux divers besoins. Les voies principales de déplacement seront revêtues d'asphalte, tandis que le long de la rambarde on pourra longer le cours d'eau sur une surface en gravier stabilisé. Le long des quais, on trouvera des espaces où pourront par exemple être installés des bancs. Sous les arbres, les surfaces seront végétalisées par endroits et inviteront à s'asseoir à même le sol ou à glisser les pieds dans l'herbe. Certains espaces de

Ambiances

rencontre hors circulation seront recouverts de pavés, comme sur la place Félicienne-Villoz-Muamba. Les terrasses des restaurants pourront s'agrandir. Les commerces et autres activités dans les rez-de-chaussée profiteront du nouvel essor.



Un traitement des sols qui soutient la diversification des usages et crée un environnement favorable aux arbres (schéma, juin 2023 ; code QR vers le plan en ligne)

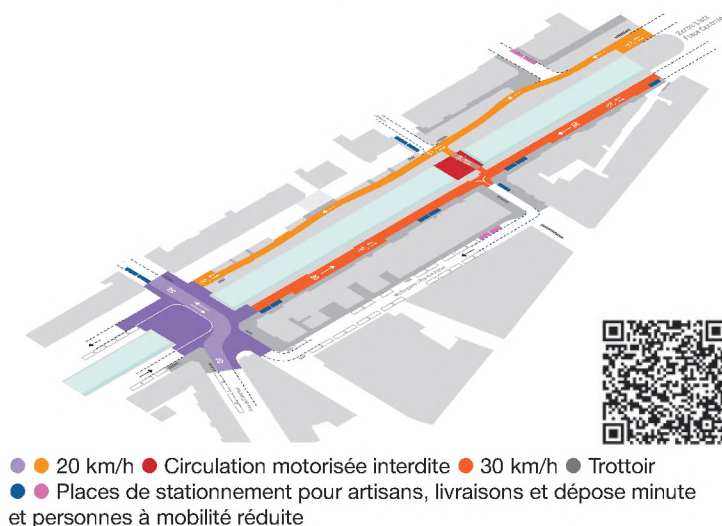
4.2. Mobilité

Le projet fait la part belle à la mobilité douce, tout en garantissant l'accès en voiture pour les personnes qui se rendent le long du quai. Sur les deux rives, le trafic sera modéré et le nombre de places de stationnement réduit. Les cyclistes ainsi que les piétonnes et piétons auront donc davantage de place. L'humain reste ici au centre des préoccupations.

Un espace partagé
à vitesse modérée

Le projet mettra en place une promenade mixte vélos-piétons sur la rive droite au nord, tout en conservant un accès en véhicule pour les riveraines et riverains, à vitesse appropriée, dans l'espace partagé d'une zone de rencontre. Toute la largeur de l'espace public de la rue (entre la rambarde et les murets des bâtiments privés) sera à disposition des passantes et passants : ils pourront aussi bien longer la Suze le long

Une promenade
en rive droite
au nord



Un régime de circulation qui fait la part belle à la mobilité douce, tout en garantissant les accès aux véhicules nécessaires (schéma, juin 2023 ; code QR vers le plan en ligne).

de la rive que transiter par une bande asphaltée qui fera office de voie principale.

Sur la rive gauche au sud, la zone 30 km/h actuelle avec un contresens cycliste sera maintenue. La rue sera conçue comme une rue cyclable, signalée par de grands pictogrammes sur la chaussée. Les cycles pourront y circuler à plus grande vitesse que sur la rive droite au nord, sur une voie qu'ils partageront avec les véhicules à moteur. Les piétonnes et piétons pourront emprunter un trottoir élargi le long des façades ou un chemin moins formel, en gravier stabilisé, le long de la rive.

Une rue cyclable
sur la rive gauche
au sud

Le pont Karl-Neuhaus sera transformé en place publique. Libéré de la circulation motorisée, il donnera désormais envie à la population d'y passer du temps. Les voies de circulation de la place Félicienne-Villoz-Muamba seront réduites et restructurées, tout en garantissant le passage des transports publics, voitures et véhicules de service. Cela permettra de dégager de l'espace pour aménager une véritable place publique à l'échelle du quartier.

Des places publiques
sur les ponts

La diminution des places de stationnement donnera plus de place aux cyclistes ainsi qu'aux piétonnes et piétons et réduira les risques d'accident, notamment lors de manœuvres ou à l'ouverture des portières. Elle minimisera le trafic en quête de places de parc ; les visiteuses et visiteurs seront orientés vers les parkings publics du centre-ville. Sur la rive gauche au sud, huit places de stationnement pour artisans, livraisons et dépose-minute seront créées afin de garantir le bon fonctionnement des commerces et services riverains. Le stationnement pour vélos sera concentré à proximité des ponts.

Un stationnement
réfléchi

4.3. Soils et plantations

Les périodes chaudes et sèches deviennent plus fréquentes, plus longues et plus intenses. Dans les villes, les températures sont particulièrement élevées, car les nombreuses surfaces asphaltées absorbent les rayons du soleil et diffusent de la chaleur. Les jours où les températures sont très élevées, cela génère des îlots de chaleur: la ville se réchauffe plus fortement durant la journée et refroidit plus lentement durant la nuit que la campagne environnante. En aménageant plus d'espaces verts, en créant de l'ombre grâce aux arbres et en rendant le sol perméable, on parvient à contrer cet effet. Beaucoup de villes en Suisse et dans le monde y travaillent actuellement. Le réaménagement du quai du Bas s'inscrit dans cette logique.

Apporter ombre et fraîcheur

Actuellement, l'eau de pluie est évacuée dans la Suze ou dans les canalisations. Lors du réaménagement du quai du Bas, le sol sera décompacté pour permettre l'infiltration et le stockage de l'eau de pluie sur place. Ainsi, la végétation sera alimentée et se développera tout en assurant une évaporation qui contribuera au rafraîchissement en été. C'est le principe de la « ville éponge ».

Rétablir le cycle de l'eau selon le principe de la « ville éponge »

Les arbres existants seront maintenus et profiteront d'un environnement plus favorable; les spécimens malades et manquants seront remplacés. Les allées seront étoffées avec d'autres arbres; elles seront un peu plus épaisses et moins strictes qu'aujourd'hui tout en conservant leur caractère reconnaissable. Pour les nouvelles plantations, on recourra à d'autres espèces que les bouleaux actuels, mieux adaptées aux étés chauds et plus résistantes. Le but est d'éviter des dégâts majeurs en cas de maladie spécifique à une espèce, notamment, et de renforcer la biodiversité.

Diversifier les plantations



● Asphalté ● Gravier ● Pavés ● Herbe/prairie/arbres

Des plantations d'arbres étoffées et diversifiées, sous lesquelles il fait bon se promener (schéma, juin 2023 ; code QR vers le plan en ligne).

5. Démarche

Le projet cherche à s'adapter au mieux aux besoins des différentes personnes qui forment la population biennoise (jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, femmes, familles, cyclistes, piétonnes et piétons, etc.).

La population a pu exprimer ses souhaits et ses expériences lors des différentes étapes de planification ; ses avis ont été pris en compte, autant que possible, dans la planification. En conséquence, l'accent est mis sur des espaces accueillants avec beaucoup d'ombre et de plantes, un aménagement adapté au changement climatique, une utilisation flexible, la convivialité et le respect de l'identité de ce lieu cher aux Biennoises et aux Biennois.

À l'écoute
des attentes
de la population

Le projet de réaménagement du quai du Bas a démarré en 2019, avec une installation temporaire dénommée «îlot d'été», qui a permis de tester différentes possibilités d'utiliser l'espace public. C'était également une manière d'engager le dialogue avec les usagères et usagers ainsi que les riveraines et riverains. Le bilan de cette expérience a servi de base à la conception du projet ainsi qu'à la définition des objectifs à atteindre et des contraintes à prendre en compte.

Installations
temporaires
pour identifier
les attentes



Des installations temporaires pour tester les propositions et engager le dialogue

Le projet d'aménagement a ensuite été sélectionné dans le cadre d'un concours d'architecture paysagère (mandats d'étude parallèles selon SIA 143) en 2020-2021 par un jury composé d'expertes et experts de l'architecture paysagère, de la mobilité, de l'urbanisme et du génie civil. Les associations locales ont également été consultées. Aux étapes clés, un groupe d'accompagnement composé de riveraines et riverains ainsi que de représentantes et représentants des restaurants, commerces et prestataires de services a été sollicité.

Procédure
pour sélectionner
le meilleur projet

En 2022-2023, après que le Conseil de ville a approuvé les orientations prises, le projet a été approfondi. De nouveau, l'équipe de projet interdisciplinaire a travaillé avec l'aide de la population et l'implication d'expertes et experts techniques de nombreux domaines. Les propositions issues des ateliers participatifs conduits entre juin et décembre 2022 et de l'enquête en ligne ont été examinées par l'équipe de planification et prises en compte au mieux.

Une équipe
interdisciplinaire pour
concrétiser le projet

La demande de permis de construire a ainsi pu être déposée à l'été 2023. La procédure a été lancée avant l'octroi du crédit, afin de gagner du temps. Elle suit actuellement son cours, avec le traitement des oppositions. Seules trois personnes ont fait recours contre les mesures de circulation. Concernant la demande de permis de construire, seize oppositions sont encore pendantes. Il s'agit notamment d'une opposition de Patrimoine Suisse, dont les arguments se retrouvent dans six oppositions de particuliers et dans la pétition lancée par le groupe d'intérêt «Sauvons le quai du Bas!». Concrètement, les opposantes et opposants ne remettent pas en question les objectifs du projet mais ils critiquent la mise en œuvre prévue. Selon eux, le tracé non strictement rectiligne de la voie de circulation, les arbres supplémentaires et le mode de différenciation des surfaces entravent la linéarité et la générosité de l'ensemble.

Demande
d'autorisation de
construire en cours

La mise en œuvre du projet de réaménagement du quai du Bas figure dans la planification des investissements du Conseil municipal 2023-2032 avec un montant de 8 millions de francs (hors phase de conception).

Planification
des investissements



4. Coûts

6. Coûts d'investissement

Le projet d'ensemble englobe le réaménagement des deux rues situées de part et d'autre du canal de la Suze entre la place Centrale et la place Félicienne-Villoz-Muamba ainsi que des deux ponts de la rue Karl-Neuhaus et de la rue de l'Hôpital. La réalisation de l'aménagement, études incluses, coûtera au total 7 millions de francs (bruts) répartis comme suit :

Devis global
de 7 millions
de francs

Concours et planification du projet	Fr.	1 130 000
Planification et travaux de réalisation	Fr.	5 350 000
Total hors TVA	Fr.	6 480 000
TVA 8,1%, montant arrondi	Fr.	520 000
Total, investissement brut	Fr.	7 000 000

Il s'agit de coûts bruts dont pourront être déduites les subventions accordées par la Confédération et le Canton, qui sont estimées à environ 60 % du montant global. En outre, 500 000 francs seront couverts par un financement spécial.

Coûts nets
estimés à
2,3 millions
de francs

Ainsi, **l'investissement net effectif à charge des comptes ordinaires de la Ville de Bienne atteindra environ 2,3 millions de francs.**

6.1. Coûts induits

Amortissement, 25% du crédit d'engagement	Fr.	175 000
Intérêts, 5% sur la moitié du capital investi	Fr.	175 000
Frais de capital et d'amortissement moyens bruts	Fr.	350 000

Coûts annuels
à charge des
comptes ordinaires

Tenant compte des subventions attendues et du prélèvement sur le compte de financement spécial, soit de l'investissement net effectif à charge des comptes ordinaires de la Ville de Bienne de 2,3 millions de francs, **les coûts induits effectifs estimés se montent à environ 115 000 francs.**

6.2. Crédit d'engagement brut

Le crédit d'engagement brut relatif au réaménagement du quai du Bas entre la place Centrale et la place

Coûts
hors subventions

Félicienne-Villoz-Muamba s’élève à 7 millions de francs (compte n° 56000.0394), dont 1,22 million de francs (compte n° 17000.0147) ont déjà été approuvés par le Conseil de ville en juin 2022 pour le développement participatif du projet (concours en mandats d’études parallèles de 2020/2021, avant-projet, demande de permis de construire, projet de l’ouvrage, établissement de la demande de crédit de réalisation et ligne directrice pour la valorisation de l’ensemble des quais).

7. Financement

Les subventions pour le réaménagement du quai du Bas sont estimées, sur la base des connaissances actuelles, à environ 60 % des coûts totaux, soit 4,2 millions de francs. Il s’agit de subventions liées au projet d’agglomération dans la catégorie «valorisation / sécurité de l’espace routier» qui pourront être déduites des coûts bruts de 7 millions de francs. Le coût net atteint donc 2,8 millions de francs.

Subventions
du projet
d’agglomération

En outre, le projet de réaménagement du quai du Bas bénéficiera d’un montant de 500 000 francs issu du financement spécial pour une mobilité douce sûre. Ce montant, tout comme les amortissements y relatifs, ne grèvera pas les comptes ordinaires de la Ville de Bienne.

Financement
spécial pour
une mobilité
douce sûre

Le crédit d’engagement pour le réaménagement du quai du Bas sera financé comme suit :

Coûts nets
estimés à
2,3 millions
de francs

Crédit d’engagement brut	Fr.	7 000 000
– Financement spécial pour une mobilité douce sûre	Fr.	500 000
– Subventions du projet d’agglomération valorisation / sécurité de l’espace routier	Fr.	4 200 000
Solde à charge des comptes ordinaires de la Ville de Bienne	Fr.	2 300 000

Les frais nets du projet seront pratiquement entièrement financés par des tiers.

Un montant de 1,22 million de francs a déjà été investi dans la planification sur la base d’une décision du Conseil de ville.

Un investissement supplémentaire net d’environ 1,1 million de francs est ainsi nécessaire pour réaliser le projet entier.

En cas de refus du présent projet, les coûts de planification de 1,22 million de francs seront perdus et devront être amortis à charge des comptes 2024.

1,1 million de francs de plus que ce qui a déjà été dépensé

8. Coûts d’entretien

Le réaménagement prévu entraîne une augmentation globale des coûts annuels de personnel et de matériel estimée à 60 000 francs, dont 50 % environ pourront être pris en charge par la Confédération dans le cadre de son programme en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage dans les agglomérations.

Coûts d’entretien supportables

5. Répercussions sur le climat

Le projet de réaménagement du quai du Bas entre la place Centrale et la place Félicienne-Villoz-Muamba induira une diminution des émissions de CO₂, rendra la ville plus résistante face au changement climatique et augmentera la biodiversité au centre.

Le climat, un aspect central du projet

Le projet place la mobilité douce au premier plan. Il tend à favoriser les trajets de proximité et de moyenne distance à vélo et à pied. L’espace-rue est conçu autour des besoins de la mobilité douce, avec un régime de circulation spécifique et des aménagements favorisant les vitesses réduites, afin de soutenir le report modal de la voiture vers la marche et le vélo. La baisse significative du nombre de places de stationnement et les mesures de gestion de la circulation limiteront la circulation générée dans le quartier par la recherche de places de stationnement.

Réduction des émissions de CO₂

La perméabilisation du sol permettra de mieux gérer le cycle de l'eau selon le principe de la «ville éponge». Ce système favorise la lutte contre les îlots de chaleur en ville en abaissant la température de cette zone grâce à l'augmentation de l'évaporation et de l'ombrage. Des sols plus perméables et mieux irrigués facilitent également la croissance de la végétation et, par extension, le stockage de CO₂. Les plantations supplémentaires prévues pousseront dans de bonnes conditions. Leur diversité constituera un atout en termes de biodiversité ainsi que de résistance aux maladies et aux aléas climatiques.

De par son espace généreux et ses fonctions, le quai du Bas est l'une des rares rues au centre-ville permettant de mettre en place une vaste palette de mesures d'adaptation aux changements climatiques. C'est une occasion bienvenue d'offrir aux Biennoises et Biennois un peu plus de verdure et de fraîcheur.

Informations complémentaires

Le rapport plus détaillé au Conseil de ville peut être consulté sur le site internet de la Ville de Bienne, à l'adresse suivante : www.biel-bienne.ch/votations

Vous avez d'autres questions ? Le Département des infrastructures, 032 326 16 51, geniecivil@biel-bienne.ch se tient volontiers à votre disposition.

6. Arguments

Lors de sa séance du 18 avril 2024, le Conseil de ville a approuvé le présent objet par **32 OUI** contre **16 NON** et **1** abstention.

POUR

Pour les raisons suivantes, la majorité du Conseil de ville recommande de voter OUI :

- Le besoin d'agir est manifeste : l'infrastructure actuelle est vétuste et doit être rénovée. Les trottoirs en pente en particulier sont toujours plus dangereux pour les personnes âgées.
- La réalisation du projet coûtera seulement 1,1 million de francs à la Ville. Un « simple assainissement » sans mesures de valorisation coûterait 3,5 millions de francs à la Ville de Bienne, c'est-à-dire un montant beaucoup plus élevé, car elle ne recevrait plus les subventions de la Confédération et du Canton.
- Les nouveaux bancs et les zones de séjour créées donneront envie à la population de s'y attarder, des plus jeunes aux plus âgés. Grâce aux arbres et aux espaces verts, la population profitera d'une zone de verdure en plein centre-ville.
- Grâce à des améliorations considérables, les piétonnes et piétons pourront flâner agréablement et les cyclistes circuler en toute sécurité le long du canal.

CONTRE

Pour les raisons suivantes, une minorité du Conseil de ville recommande de voter NON :

- La Ville a des dettes à hauteur de 1 milliard de francs. Chaque million dépensé pour des projets de luxe augmente son endettement.
- Des organisations de protection du patrimoine et de protection du paysage ont fait opposition au projet. Une action juridique risque d'être engagée, qui pourrait éventuellement aller jusqu'au Tribunal fédéral. On ne peut pas pour l'instant déterminer à combien s'élèverait la perte financière pour la Ville de Bienne dans ce cas.
- Les subventions ne sont pas encore assurées. Il existe donc un risque très faible que les contribuables biennois doivent prendre en charge 7 millions de francs, au lieu des 2,3 millions promis.
- Le projet n'est pas mûr. Le rapport « Crédit de réalisation pour le réaménagement du quai du Bas » adressé au Conseil de ville est un chef-d'œuvre de marketing politique. Les affirmations du rapport sont souvent vides de sens, invérifiables ou même fausses.

- Les sols perméables et les plantes plus nombreuses permettront de rafraîchir les alentours pendant les mois d'été et de compenser localement les effets du réchauffement climatique. La diversification des plantes permettra aussi d'augmenter la résistance des arbres au changement climatique et d'améliorer la biodiversité.
- Le projet est le résultat d'une large participation, qui a permis à tout un chacun, des habitantes et habitants aux spécialistes de l'architecture, de la protection du patrimoine, des transports et de l'environnement, d'apporter leur contribution. De nombreuses suggestions ont été prises en compte, ce qui en fait un projet de la population pour la population.
- Les éléments marquants du quai du Bas, comme le canal, les rambardes et les allées d'arbres, sont conservés dans leur géométrie et leur linéarité tout comme dans leur expression.
- Le projet renforcera le dynamisme et l'attractivité de la Ville.

Les documents révèlent beaucoup de vœux pieux. De nombreux risques n'ont pas été pris en compte.

- Il n'est pas clair s'il existe un risque qu'une ville éponge au quai du Bas aggrave à l'avenir l'affaissement actuel du terrain. Il serait important de clarifier cette question sur le plan technique, notamment en raison de futures plaintes de propriétaires fonciers voisins.

Par conséquent, le Conseil de ville recommande d'accepter le présent objet.

7. Projet d'arrêté

Vu le message du Conseil de ville du 18 avril 2024, et sur la base de l'art. 11, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne **arrête** :

1. Le réaménagement du quai du Bas entre la place Centrale et la place Félicienne-Villoz-Muamba est approuvé et un crédit d'engagement brut correspondant de 7 millions de francs (crédit n° 56000.0394), dont 1,22 million de francs ont déjà été approuvés et libérés par le Conseil de ville, est octroyé. Le crédit est immédiatement libéré.
2. Toute subvention éventuelle (notamment Projet d'agglomération) est imputée au crédit d'engagement.
3. Toute dépense supplémentaire due au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvée.
4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Le Conseil municipal est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Bienne, le 18 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président du Conseil de ville :
Benedikt Loderer

Le secrétaire parlementaire :
Omar El Mohib

Question figurant sur le bulletin de vote

« Acceptez-vous le **crédit d'engagement de 7 millions de francs pour le réaménagement du quai du Bas** selon le message du Conseil de ville du 18 avril 2024 ? »

Par **32 OUI**, **16 NON** et **1** abstention, le Conseil de ville vous recommande d'approuver le présent objet.

Crédit d'engagement pour la réalisation d'une nouvelle école à la Champagne

1. En bref

Le site de la Gurzelen est l'un des principaux pôles de développement de Bienne. Au cours des prochaines années, un quartier à usage mixte avec des immeubles de qualité destinés au logement et au travail verra le jour au cœur de la ville. Pour assurer ce développement urbain, la Ville doit construire de nouvelles infrastructures scolaires et sportives.

Pôle de
développement :
Gurzelen

Le complexe scolaire de la Champagne et l'école à journée continue sont actuellement entièrement occupés. Le bâtiment n'est plus en mesure d'accueillir de nouvelles classes. Les prévisions actuelles tablent sur une augmentation du nombre d'enfants à scolariser. Il faudra donc de nouveaux locaux pour ces classes supplémentaires.

Nombre d'élèves
en hausse

Les dernières constructions de bâtiments scolaires à Bienne remontent à la fin des années 1960 (écoles Sahligut et Prés-Walker). Depuis, la Ville a couvert les besoins en salles de classe avec les immeubles existants, avec des structures provisoires ou en réaffectant des espaces. Les capacités existantes sont toutefois épuisées.

De plus, les solutions provisoires et les anciens bâtiments ne répondent pas aux exigences d'une école moderne. Même si les locaux provisoires sont d'excellente qualité et pourront ensuite être réutilisés, comme c'est le cas des modules préfabriqués en bois de la Champagne, ils ne correspondent pas à l'idéal auquel aspire une école moderne. Ils sont conçus pour un usage temporaire.

La Ville de Bienne est donc confrontée à un défi de taille: celui de mettre à la disposition d'un nombre croissant d'élèves des locaux scolaires conformes aux exigences du Canton de Berne.

La Ville de Bienne a élaboré un projet de nouvelle école tournée vers l'avenir. Ce projet répond aux exigences qui devront être remplies en matière d'espace et de pédagogie pour les générations futures. Avec le bâtiment scolaire existant, le site de l'école primaire de la Champagne pourra accueillir jusqu'à 520 enfants répartis sur trois trains de classes allant de la 1H à la 8H.

Nouvelle école

Le nouveau bâtiment scolaire accueillera notamment une salle de gymnastique double. Cette structure sera également mise à la disposition des clubs sportifs, en particulier le soir.

Salle de
gymnastique
double

Le crédit demandé pour la réalisation de la nouvelle école de la Champagne s'élève à 58,1 millions de francs. Les travaux devraient commencer au printemps 2025 et s'achever pour la rentrée scolaire 2028-2029.

Exécution
des travaux

2. Sur quoi vote-t-on ?

Le corps électoral se prononce sur le crédit de 58,1 millions de francs pour la réalisation de la nouvelle école de la Champagne et sur le prélèvement de 58,1 millions de francs sur le financement spécial « Financement d'infrastructures » (29300.2400) pour neutraliser les charges d'amortissement pendant la durée d'utilisation.

3. En détail

L'objectif du Conseil municipal est de développer le site de la Gurzelen pour en faire un quartier résidentiel urbain. La construction d'un nouveau bâtiment sur le site central de l'école primaire de la Champagne, actuellement doté d'un bâtiment scolaire et d'une salle de gymnastique construits en 1962 par l'architecte Max Schlup, s'inscrit dans cet objectif de développement urbain. En outre, l'aménagement d'une salle de gymnastique double permettra d'étoffer l'infrastructure sportive de la ville.

Développement
urbain

La nouvelle école rendra possible des formes d'enseignement et de prise en charge tournées vers l'avenir. Les longs couloirs avec des salles de classe en enfilade relèvent du passé. Le nouveau bâtiment dispose de surfaces et de salles permettant de travailler de manière individualisée et en petits groupes. Dans l'école d'aujourd'hui, les enfants sont bien encadrés et apprennent en évoluant d'un espace à l'autre tout au long de la journée. Parallèlement à l'école à journée continue classique, il sera également possible d'y faire fonctionner une école à horaire continu.

Nouvelles
exigences
pour l'école
de demain

Les prévisions démographiques actuelles annoncent une croissance constante du nombre d'élèves. La Ville de Bienne doit mettre à disposition les infrastructures scolaires correspondant à cette évolution. Aujourd'hui, le complexe scolaire de la Champagne est entièrement occupé et ne peut plus accueillir de nouvelles classes. Le nouveau bâtiment jouera aussi un rôle central lors de la rénovation des écoles d'autres quartiers et pour la planification des locaux scolaires à long terme.

Planification
des locaux scolaires

La demande d'accueil dans les écoles à journée continue a fortement augmenté dans les années qui ont suivi la pandémie. Les modules de midi sont particulièrement appréciés. Compte tenu des prévisions, il faut s'attendre à devoir augmenter les capacités de production de repas dans les années à venir.

École
à journée continue

Le plan du nouveau bâtiment de l'école de la Champagne inclut par conséquent une cuisine de production.

Le nouveau bâtiment scolaire offre la possibilité d'intégrer des classes de l'École de pédagogie curative de Bienne. Cela correspond à la stratégie du Canton et générera des revenus locatifs de l'ordre de 200 000 francs par an.

Le nouveau bâtiment scolaire est une construction en bois et en verre de trois étages. Une entrée spacieuse permet aux élèves d'accéder aux étages supérieurs où se trouvent les salles de classe. La trame régulière des piliers crée des zones d'apprentissage conformes aux exigences pédagogiques actuelles et capables de s'adapter de manière flexible à l'évolution des formats scolaires.

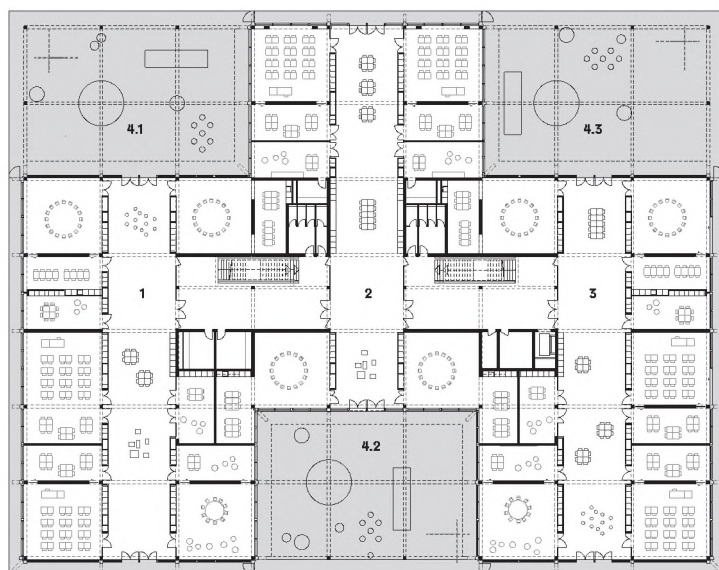
Architecture
flexible



École, vue sud-ouest, depuis la cour de récréation.

Le bâtiment comprend dans les étages tous les locaux nécessaires (y compris salles de groupe et salles d'enseignement spécial) pour pouvoir accueillir trois trains de classes de la 1H/2H (école enfantine) à la 6H. Les salles de classe sont disposées en pôles, ce qui facilite l'orientation des élèves.

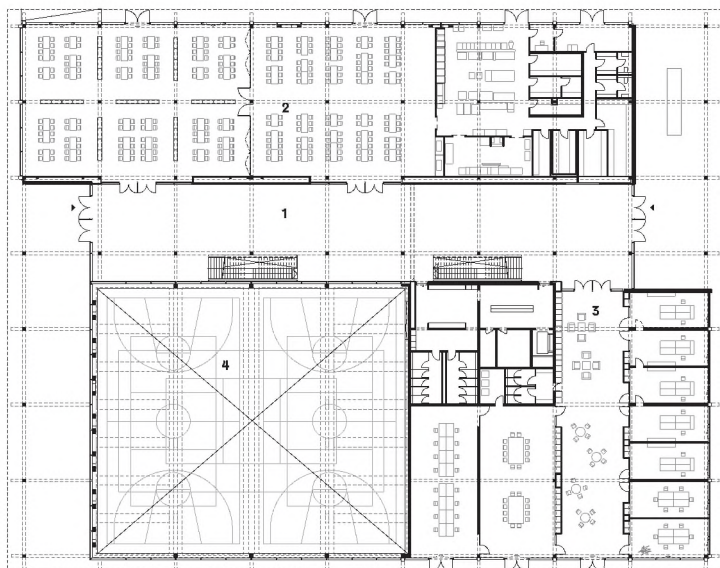
Distribution
des pièces



Plan du 1^{er} étage

- 1. Pôle 1, cycle 1
- 2. Pôle 2, cycle 1
- 3. Pôle 3, cycle 1
- 4. Espaces extérieurs pour l'école enfantine

Au rez-de-chaussée, on trouve les bureaux pour la direction de l'école et la centaine de personnes assurant la prise en charge. Pour la restauration de midi, deux salles à manger côtoient la cuisine de production professionnelle. Le hall d'entrée offre une vue sur la salle de gymnastique double située au sous-sol.



Plan du rez-de-chaussée

1. Hall d'entrée
2. Réfectoire
3. Administration
4. Salle de gymnastique double

Le nouveau bâtiment sera réalisé selon le standard de construction Minergie-P avec complément ECO. Il est appelé à jouer un rôle de pionnier aussi dans les domaines de la technologie énergétique et de la durabilité.

Efficacité
énergétique

Le chauffage et le refroidissement du bâtiment ainsi que la production d'eau chaude peuvent être assurés par le raccordement au réseau de chaleur à distance de la Champagne. Les eaux souterraines servent de source d'énergie à l'installation, ce qui relève d'une conception particulièrement écologique.

Installations
techniques

Le toit du nouveau bâtiment accueillera une installation photovoltaïque. C'est la Coopérative solaire région Biel/Bienne qui doit la réaliser et l'exploiter.

Installation photovoltaïque

L'ensemble du site se distingue par une végétation abondante. Des arbres à plusieurs troncs répartis en îlots dans la cour de récréation procureront l'ombre nécessaire. Plusieurs types de revêtements de sol donneront aux élèves la possibilité de pratiquer des activités variées.

Un environnement de verdure

4. Coûts

Le crédit d'engagement de 58,1 millions de francs à approuver comprend l'ensemble des coûts de construction, et englobe donc le crédit d'étude, déjà approuvé par le Conseil de ville.

Frais d'investissement

Pour couvrir les amortissements liés aux coûts d'investissement, il est possible de puiser 58,1 millions de francs dans le financement spécial « Financement d'infrastructures », ce qui permet de ne pas grever le compte général par les amortissements. Le financement des amortissements est assuré par le financement spécial, tandis que l'investissement doit être financé en partie par des capitaux de tiers.

Amortissements

Les intérêts sur le capital investi, qui s'élèvent à environ 1,4 million de francs par an, sont portés à la charge du compte général.

Intérêts

Les frais induits annuels de fonctionnement et de personnel, estimés à environ 620 000 francs par an, ainsi que les frais d'entretien, d'environ 420 000 francs, seront également prélevés sur le compte général.

Frais induits de fonctionnement et d'entretien

La location de locaux à l'École de pédagogie curative génère des revenus locatifs de 200 000 francs par an.

Revenus induits

5. Répercussions sur le climat

La dépense énergétique pour une nouvelle construction est en soi très élevée. Les bâtiments seront réalisés dans le plus grand respect possible du climat: le bâtiment scolaire est en ossature bois et remplit les critères du standard Minergie-P avec complément ECO. Grâce à l'installation photovoltaïque, le bilan de la consommation d'électricité est presque équilibré.

Développement
durable

Informations complémentaires

Le rapport plus détaillé au Conseil de ville peut être consulté sur le site internet de la Ville de Bienne, à l'adresse suivante: www.biel-bienne.ch/votations

Vous avez d'autres questions? Le Département des constructions se tient volontiers à votre disposition (departementdesconstructions@biel-bienne.ch, 032 326 26 11).

6. Arguments

Lors de sa séance du 18 avril 2024, le Conseil de ville a approuvé le présent objet par **28 OUI** contre **13 NON** et **9 abstentions**.

POUR

Pour les raisons suivantes, la majorité du Conseil de ville recommande de voter OUI :

- Selon les chiffres du Canton de Berne, il faut s'attendre à devoir ouvrir 25 classes supplémentaires jusqu'au début des années 2030. Pourtant, les capacités des écoles sont aujourd'hui déjà largement épuisées.
- Des concepts pédagogiques modernes visant plus d'équité et d'égalité des chances nécessitent de nouveaux locaux pour pouvoir remplir la mission éducative du Canton.
- Depuis 50 ans, la Ville couvre ses besoins supplémentaires en salles de classe par des structures provisoires et des changements d'affectation. Trouver de telles solutions inventives devient de plus en plus difficile et coûteux. Un bâtiment provisoire pour 10 ans au maximum coûterait plus de 30 millions de francs.
- L'emplacement du nouveau complexe scolaire est prédestiné à la construction d'un bâtiment : il est central et à proximité immédiate des nouveaux logements prévus sur le site de la Gurzelen. En outre, ce projet permet d'utiliser un terrain à bâtir disponible et de le raccorder à un réseau de chaleur existant.

CONTRE

Pour les raisons suivantes, une minorité du Conseil de ville recommande de voter NON :

- Aucun doute : Bienne a un besoin urgent de nouveaux locaux scolaires. Mais la Ville de Bienne soumet au peuple un projet d'école surfait qui coûtera 58 millions de francs, alors qu'elle a plus de 800 millions de francs de dettes et qu'un résultat négatif de plus de 30 millions de francs au niveau de l'activité d'exploitation est inscrit au budget 2024.
- Tous les bâtiments scolaires des environs sont construits à des coûts nettement inférieurs. On peut donc en déduire qu'il serait possible de construire l'école de la Champagne à un coût bien plus bas.
- Le projet présente aussi d'importantes lacunes au niveau de sa conception : une école enfantine au premier étage, des espaces extérieurs sur le balcon, 4,6 millions de francs rien que pour l'installation des systèmes de ventilation, et une organisation peu efficace des espaces, ce qui entraîne un rapport surface-volume défavorable. C'est inacceptable au vu des coûts totaux élevés.

- Lors de la planification du bâtiment scolaire, on a essayé de réduire les coûts en renonçant à des éléments qui avaient été prévus à l'origine.
- À court terme, les salles de classe libérées à la Champagne serviront à remplacer l'école des Platanes qu'il faut rénover. S'il fallait installer des conteneurs provisoires à la place, cela coûterait plusieurs millions de francs.
- La forte demande en matière d'alimentation saine exige de toute façon une autre cuisine de production. L'intégrer dans ce projet permet d'éviter un projet séparé à un autre emplacement.
- La nouvelle école de la Champagne répond non seulement aux exigences scolaires, mais aussi aux besoins de l'école à journée continue.
- Pour financer le projet, la Ville de Bienne devra contracter de nouveaux emprunts. Elle augmentera ainsi son endettement et la charge de ses intérêts ; elle limite encore plus sa marge de manœuvre financière.
- Dépenser inutilement des millions de francs pour l'école de la Champagne, c'est beaucoup trop au vu de la situation financière de notre Ville.

Par conséquent, le Conseil de ville recommande d'accepter le présent objet.

7. Projet d'arrêté

Vu le message du Conseil de ville du 18 avril 2024, et sur la base de l'art. 11, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne **arrête** :

1. Le projet de réalisation d'une nouvelle école à la Champagne est approuvé et un crédit d'engagement de 58,1 millions de francs (54000.0206) est accordé à cet effet.
2. Le prélèvement de 58,1 millions de francs sur le financement spécial « Financement d'infrastructures » (29300.2400) pour neutraliser les charges d'amortissement pendant la durée d'utilisation est approuvé.
3. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avèreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Bienne, le 18 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président du Conseil de ville :
Benedikt Loderer

Le secrétaire parlementaire :
Omar El Mohib

Question figurant sur le bulletin de vote

« Acceptez-vous

- le crédit d'engagement de 58,1 millions de francs pour la **réalisation d'une nouvelle école à la Champagne** et
- le **prélèvement de 58,1 millions de francs sur le financement spécial « Financement d'infrastructures »** pour neutraliser les charges d'amortissement pendant la durée d'utilisation

selon le message du Conseil de ville du 18 avril 2024 ? »

Par **28 OUI**, **13 NON** et **9 abstentions**, le Conseil de ville vous recommande d'approuver le présent objet.

Annexes : Visualisation et plans

Nouvelle école de la Champagne

Complexe scolaire

Vue extérieure

Vue sur l'entrée depuis
la cour de récréation



Vue extérieure

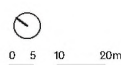
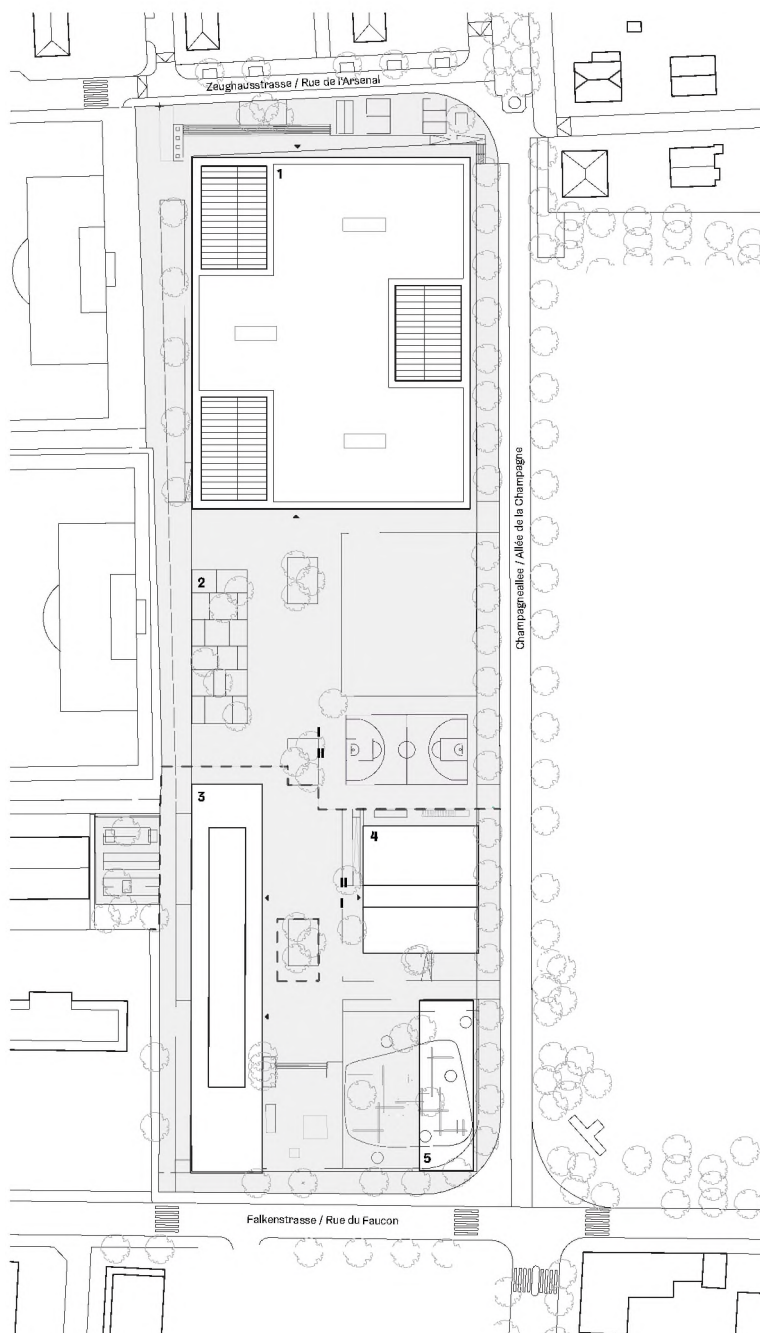
Vue depuis le terrain
de football



Plan de situation

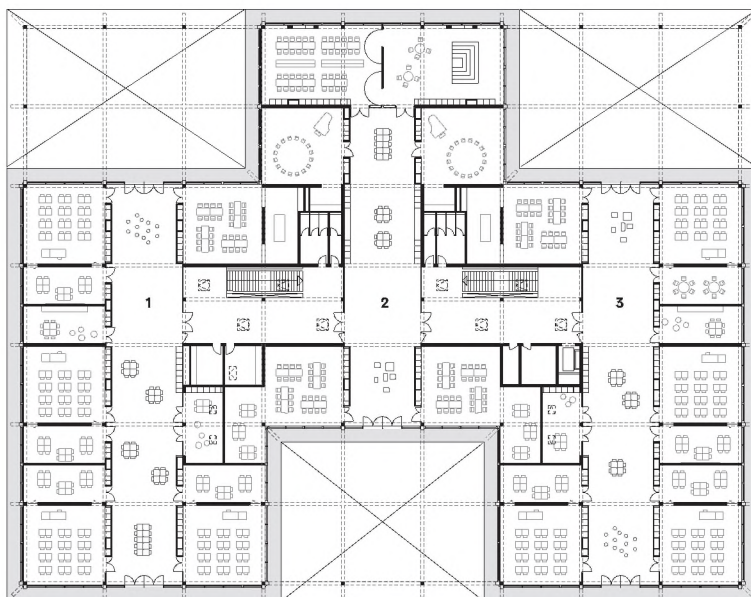
1. École
2. Jardin de l'école
3. École existante
4. Salle de gymnastique existante
5. École provisoire

Étapes du projet I/II



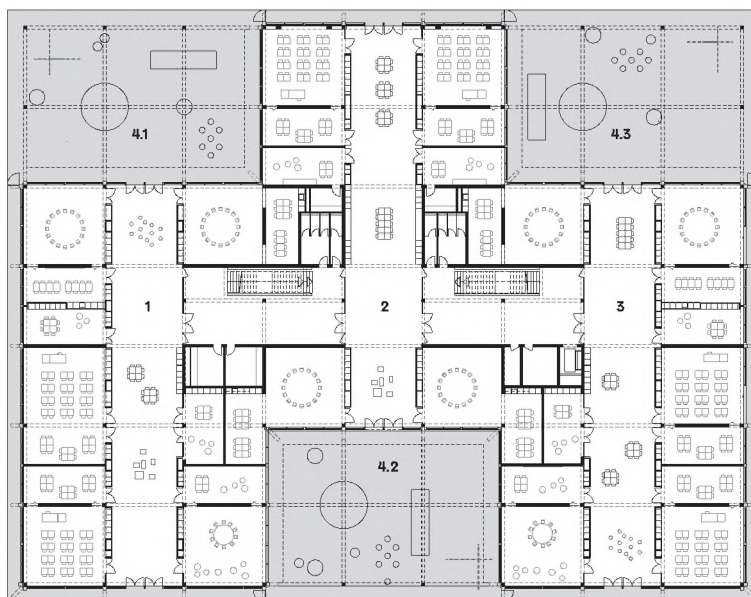
Plan 2^e étage

1. Cycle 2, pôle 1
2. Pôle pour cours spéciaux
3. Cycle 2, pôle 2



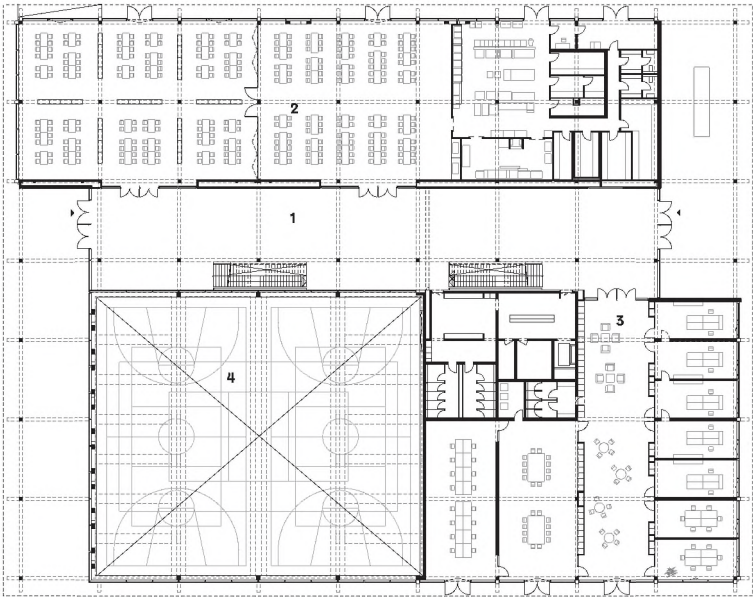
Plan 1^{er} étage

1. Cycle 1, pôle 1
2. Cycle 1, pôle 2
3. Cycle 1, pôle 3
4. Espaces extérieurs



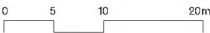
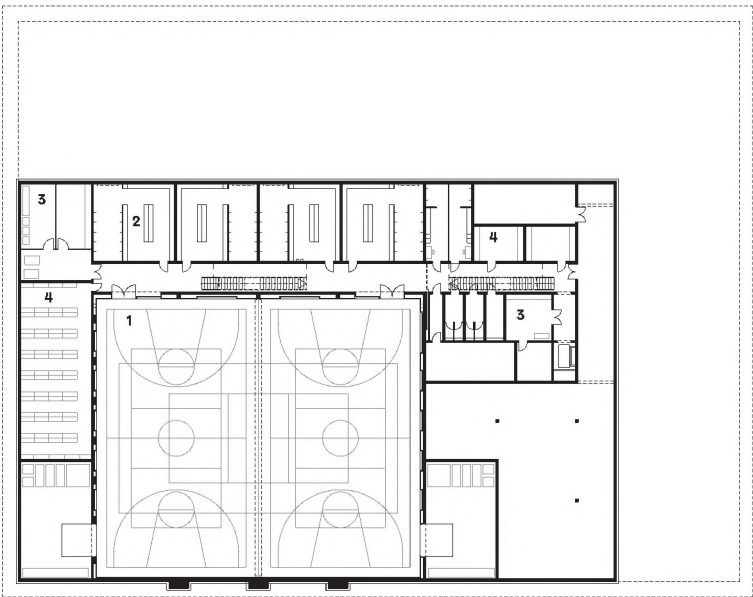
Plan rez-de-chaussée

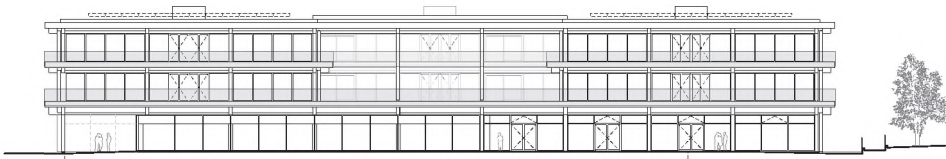
- 1. Hall d'entrée
- 2. Réfectoire
- 3. Administration
- 4. Vide salle de gymnastique



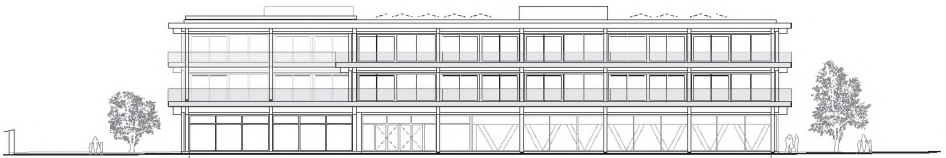
Plan sous-sol

- 1. Salle de gymnastique
- 2. Vestiaires
- 3. Concierge
- 4. Archives/Stockage

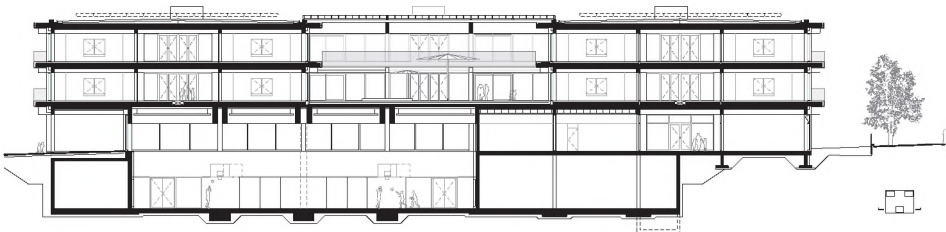




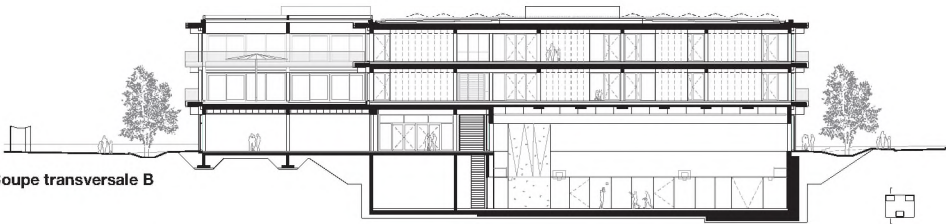
Vue sud-est
Vue de l'allée de la Champagne



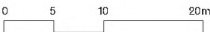
Vue sud-ouest
Vue de la cour de de récréation



Coupe longitudinale A



Coupe transversale B



Vue loggia

Espace extérieur
de l'école enfantine
1^{er} étage



Vue intérieure

Salle de classe, 1^{er} étage
Cycle 1



